



Nîmes, le 29 septembre 2025

La Présidente

Réf : 2025/DB/CS

**Objet : Réponse au rapport d'observations définitives
ROP régional sur les 13 départements d'Occitanie**

Madame la Présidente,

Nous accusons réception du rapport d'observations définitives transmis par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie, dans le cadre de son enquête régionale sur la situation budgétaire et financière des treize conseils départementaux de la région.

Ce rapport, qui dresse un état des lieux des finances départementales sur les exercices 2022 et suivants, met en lumière les disparités territoriales, les vulnérabilités structurelles et les défis conjoncturels auxquels la plupart des collectivités départementales sont confrontées.

Je partage pleinement le constat et l'analyse de la Chambre régionale des comptes sur le déséquilibre structurel qui existe entre, d'une part, des recettes cycliques telles que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soumises à de fortes variations, et, d'autre part, des dépenses sociales dont le caractère rigide et évolutif limite considérablement notre capacité d'anticipation et d'ajustement budgétaire.

Cette inadéquation entre des recettes très variables et des charges incompressibles entrave durablement la marge de manœuvre du Conseil Départemental du Gard.

Aussi, face à cette situation inédite, le Conseil départemental a agi, dès 2024, en mettant en œuvre un plan d'économies ambitieux, visant à préserver l'équilibre budgétaire tout en maintenant un haut niveau de service public notamment pour les plus démunis.

C'est pourquoi, il m'est apparu essentiel que le Conseil départemental du Gard poursuive son engagement en soutenant les gardoises et les gardois les plus fragiles, tout en accompagnant notre territoire.

Vous avez identifié le département du Gard parmi les cinq territoires en situation critique. Effectivement, la part de nos dépenses sociales est de 71% des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne nationale est à 69%. Les départements les plus impactés par les déséquilibres financiers sont souvent ceux qui présentent des caractéristiques démographiques spécifiques, notamment un taux de pauvreté élevé et une population vieillissante. Cette réalité sociale impose une vigilance accrue et une solidarité renforcée de la part de l'ensemble des acteurs publics.

Alors que vous constatez que les charges de personnel ou les charges à caractère général principalement dues à des mesures exogènes ont augmenté depuis 2022, vous avez souhaité mettre en exergue des choix internes de gestion.

Ainsi, il me paraît important de rappeler que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard est confronté, de manière récurrente, à une pluralité de risques et d'aléas climatiques majeurs tels que les inondations avec des épisodes méditerranéens et les incendies. Ces phénomènes, dont la fréquence et l'intensité augmentent, exercent une pression croissante sur les moyens humains et matériels du SDIS. Cette réalité s'impose à nous et doit impérativement être prise en compte dans la définition et la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Il convient de rappeler que l'ampleur des risques climatiques relève d'évolutions indépendantes de la seule volonté du Département. Par conséquent, la progression des moyens alloués au SDIS résulte avant tout d'une nécessité d'adaptation.

A cela s'ajoutent les missions de secours et de soins d'urgence aux personnes ainsi que la participation du SDIS aux transports de victimes ou de malades en cas d'indisponibilité des transports sanitaires privés et à la demande d'un médecin régulateur.

Face à cette situation, il m'apparaît nécessaire que le département puisse compter sur un SDIS opérationnel et efficient, tant sur le plan de ses ressources que de ses équipements. C'est pourquoi j'ai tenu

à ce que le Conseil départemental du Gard apporte à ce service les moyens d'être encore plus performant.

Protéger les personnes et le territoire demeure pour notre collectivité un engagement politique sans cesse réaffirmé depuis le début de la mandature.

Malgré ce constat, le SDIS du Gard travaille d'ores et déjà à revisiter en profondeur son organisation interne, dans le but d'optimiser ses modes de fonctionnement et de maîtriser au mieux ses dépenses. En ce sens, la mise en place d'un contrôle de gestion est en cours.

Par ailleurs, la préservation d'un niveau d'investissement soutenu pour notre territoire constitue un enjeu majeur. Notre responsabilité est de maintenir cette dynamique, tout en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles nous faisons face. Ainsi, nous abordons cette question avec réalisme : il nous appartient de nous adapter afin de retrouver une capacité d'autofinancement nette satisfaisante, condition indispensable pour dégager l'autofinancement nécessaire au financement de nos projets.

Dans cette perspective, je tiens à vous informer que, si la situation l'exige, la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sera réexaminée.

Enfin, concernant le plan d'économies engagé par le Conseil départemental, je comprends que des interrogations puissent subsister quant à sa mise en œuvre concrète et à son efficacité. Cependant, je tiens à vous assurer que l'implication des élus du Conseil Départemental et des services est totale. Nous sommes pleinement mobilisés pour limiter et ajuster nos dépenses en fonction des besoins réels du territoire.

Soucieux de fournir un effort à la hauteur des enjeux de notre collectivité, le Conseil Départemental s'engage dans une évolution des pratiques de travail.

Dans cette perspective, des outils de pilotage budgétaire renforcés ont été déployés. Ils visent à améliorer significativement notre capacité à réagir et à cibler au plus juste nos dépenses.

De plus, une démarche structurée de contrôle de gestion et de cartographie des risques a été mise en place. Cette approche permet d'identifier de manière plus précise les principaux leviers d'action et de garantir ainsi une gestion sécurisée des deniers publics, dans un contexte national particulièrement instable.

Enfin, je tiens à souligner que cette enquête est survenue durant une période complexe ; elle s'est déroulée à partir de décembre 2024, alors même que notre collectivité élaborait son budget primitif 2025 pour l'exercice suivant en l'absence de Loi de finances. Je tiens néanmoins à saluer la qualité de nos échanges, l'écoute et la grande disponibilité des magistrats qui ont suivi ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma
considération distinguée.

Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente du Conseil Départemental du Gard



Madame Valérie RENET
Présidente de la Chambre régionale des
Comptes d'Occitanie
500 avenue des états du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2